



## Je souhaite refuser une augmentation de salaire

Par **helico13**, le **30/05/2010** à **13:48**

Bonjour,

Je suis cadre dans une grande société. Celà fait de nombreuses années que je ne compte ni mes heures ni mon traail. J'ai même choisi de retourner à l'université passer des diplomes prenant sur ma vie familiale.

Mon salaire est très faible.

Le résultat cette année: Une augmentation ridicule.

Je souhaite donc refuser cette augmentation pour exprimer mon mécontentement.

Est-ce légal ?

Merci de votre aide.

Par **julius**, le **30/05/2010** à **16:50**

Bonjour,

Vous pouvez refuser , mais l'employeur devra s'en tenir néanmoins à ce que votre salaire ne soit pas inférieur aux minimas sociaux (ou conventionnelles) .

Votre employeur pourra alors décider de vous l'appliquer ou non.C'est de sa liberté.

Cependant , je vous convie à motiver votre demande correctement ( date , raison , exceptionnelle etc ...)afin d'éviter que votre employeur n'invoque votre courrier pour vous refuser de nouvelles augmentations.

Enfin , pensez vous que ce refus ait une incidence sur la suite , car même minime , elle représente toujours un acquis.

A votre libre arbitre ....